

## Rapport d'investigation préliminaire

# LA BAVOLETTE



Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

## INCENDIE ET NAUFRAGE DU NAVIRE DE PÊCHE *LA BAVOLETTE* SURVENUS LE 30 MAI 2011 LE LONG DE LA CÔTE DU COTENTIN

#### **NAVIRE ET EQUIPAGE**



Navire en bois construit en 1984 immatriculé à Cherbourg (CH 231932).

Catégorie de navigation : 3<sup>ème</sup> (20 milles des côtes).

Longueur: 14,13 m - Jauge: 30,2 UM - Puissance propulsive: 220 kW.

Conditions d'exploitation : chalutier dragueur avec pontée maximale de 3 tonnes (matériel de pêche inclus). Chalut, dragues à praires, dragues à coquille : 2 bâtons de 6 dragues.

#### **LES FAITS**

#### Conditions météorologiques et marée :

Vent d'Ouest Sud-Ouest 10 nœuds, mer belle, visibilité 10'.

#### Les faits selon le patron : Heures locales (UTC+2)

Le **30 mai 2011**, le navire de pêche *LA BAVOLETTE* appareille vers **05h00** du port de Granville pour une marée de pêche aux seiches dans le Nord de Granville.

Vers 12h10, le régime du moteur diminue subitement. Immédiatement, une forte odeur de fumée est détectée par le patron qui tente en vain de stopper. Il ouvre la tape du moteur et la referme immédiatement lorsqu'il se rend compte que le local machine est envahi par une épaisse fumée qui se répand dans tout le navire. La mise en place des tapes de fermetures de la ventilation machine ne change rien à la situation.

Devant l'importance de la fumée, le patron fait préparer l'abandon du navire par l'équipage. Pendant ce temps, il alerte le CROSS Jobourg et demande assistance aux navires sur zone, le CHANT DES SIRÈNES et le CATHERINE PHILIPPE.

Le CROSS demande à l'équipage d'évacuer. Le navire est toujours embrayé au ralenti, le train de pêche en traction.

Les vedettes de la SNSM arrivent sur zone vers **12h50**. Elles restent à proximité du navire en attendant que les marins-pompiers soient hélitreuillés.

À 14h50, les marins-pompiers interviennent à bord, avec l'aide du patron qui leur explique la disposition des locaux machines.

À **15h30**, les pompiers décident d'évacuer le navire, la situation devenant trop dangereuse.

Le navire s'enflamme peu à peu et sombre vers 19h15.





#### **CONSÉQUENCES**

Le navire sombre par 48°56 N et 01°39,35 W. Le préfet maritime met en demeure le patron d'enlever l'épave qui affleure à basse mer.

#### **CONCLUSION**

Le délai d'intervention des marins-pompiers à partir de Cherbourg (de l'ordre de deux heures) n'a pas permis de sauver le navire.

Les faits paraissant suffisamment établis, le BEAmer n'ouvre pas d'enquête de sécurité maritime.

#### **ENSEIGNEMENTS**

Le navire n'avait pas l'obligation d'être doté d'un système de détection incendie et d'extinction. Il conviendrait cependant de doter ces navires anciens d'un tel équipement.





Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

### Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Voltaire - 92055 La Défense cedex téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42 www.beamer-france.org bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

